



Formations spécialisées

Des modules de formation technique de courte durée peuvent mettre à jour ou compléter une formation professionnelle existante.....

Cours ZAWM

L'objectif est d'offrir aux demandeurs d'emploi des compétences spécialisées dans les domaines industriels et techniques ainsi que dans le secteur des services.

Les frais d'inscription au ZAWM sont à la charge des participants. La participation des demandeurs d'emploi envoyés par l'Arbeitsamt a lieu après accord mutuel avec le ZAWM et ne peut avoir lieu qu'après la reconnaissance par l'Arbeitsamt .

La procédure de reconnaissance prévoit un examen en trois parties: un examen d'opportunité pour les participants par le travailleur, un examen de formation par le responsable du domaine de spécialisation et un examen de la pertinence sur le marché du travail.

Les personnes intéressées doivent remplir un formulaire de demande (F10) avec leur conseiller d'emploi.

Forem - VDAB - Formations bruxelloises

- être inscrit comme demandeur d'emploi à l'Arbeitsamt

Le demandeur d'emploi soumet sa candidature à son conseiller d'emploi, en remplissant le document "Demande de formation interrégionale". Avec une copie du document, le demandeur d'emploi s'adresse au Forem - Service Clientèle régional (attention : rendez-vous préalable nécessaire) pour participer à la séance d'informations, aux tests d'accès ou à la procédure d'admission.

Le Forem conclut un contrat de formation avec le demandeur d'emploi, mais ne paie pas la prime et ne rembourse pas les frais de déplacement. Ces frais sont à la charge de l'Arbeitsamt.

Contact

Arbeitsamt
Fachbereich Qualifizierung
Hütte 79
4700 Eupen
Belgien
Tel.: +32 (0)87 638900
ausbildung@adg.be

© Ostbelgien 2017